



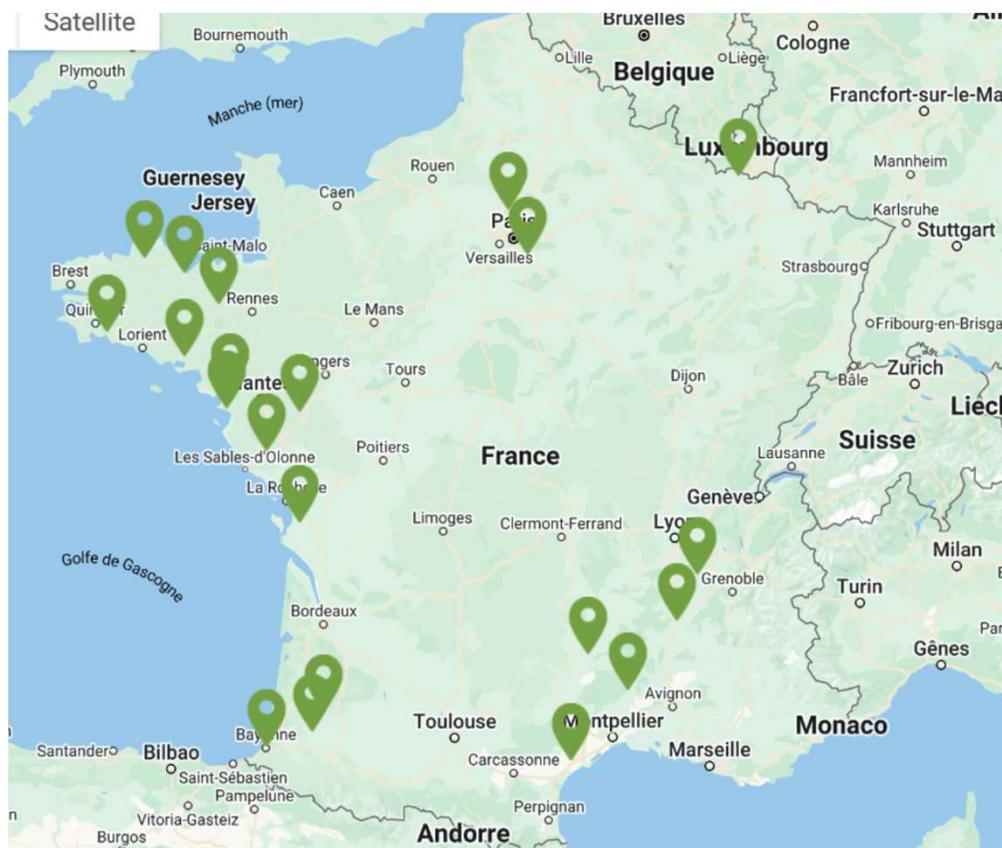
15^{es} Etats Généraux

Complémentarités des UVÉOR et du tri à la source des biodéchets



Qui sommes-nous ?

- **La F.N.C.C. est la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage**
- **C'est une association qui regroupe 21 collectivités (syndicats de traitement et E.P.C.I.), essentiellement sur des territoires ruraux qui ont pour point commun d'exploiter des unités de tri-compostage ou tri-stabilisation (4,2 millions d'habitants concernés)**
- **Elle a été créée en 2005 à l'initiative d'élus de nos territoires**
- **Nos objectifs :**
 - ✓ Promouvoir une filière de qualité
 - ✓ Défendre nos intérêts
 - ✓ Échanger sur nos bonnes pratiques





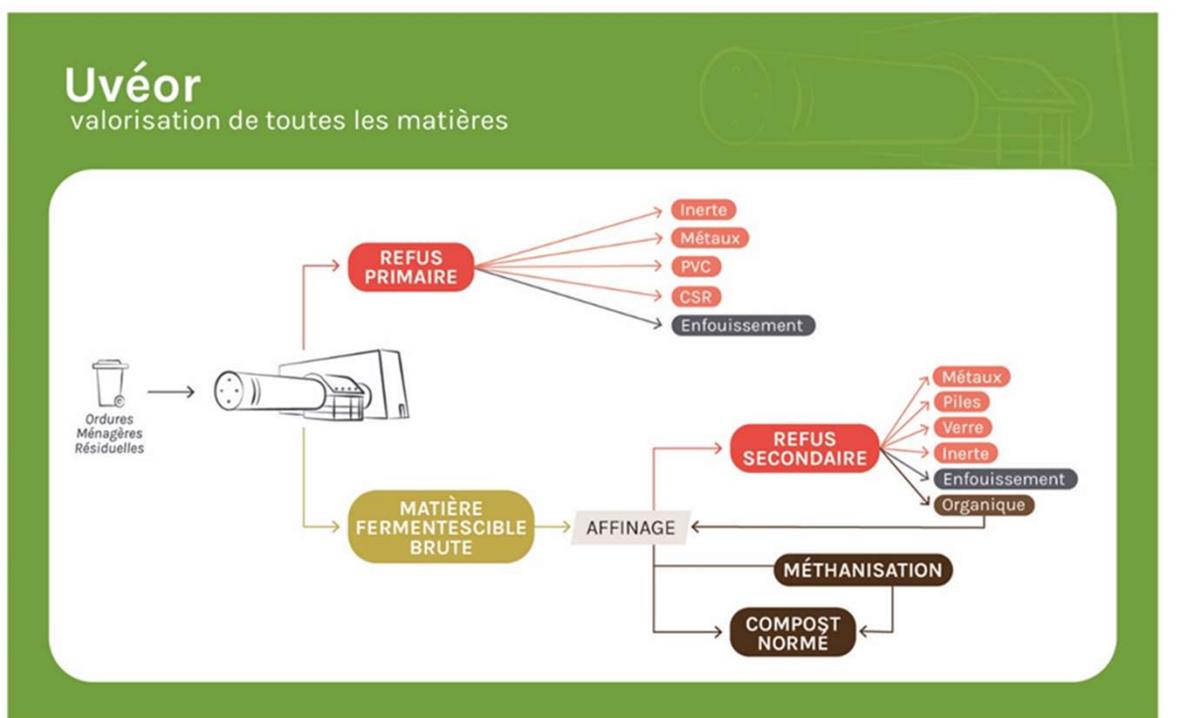
Le concept de l'UVÉOR

Le concept de l'UVÉOR

Evolution récente des TMB vers le concept d'UVÉOR

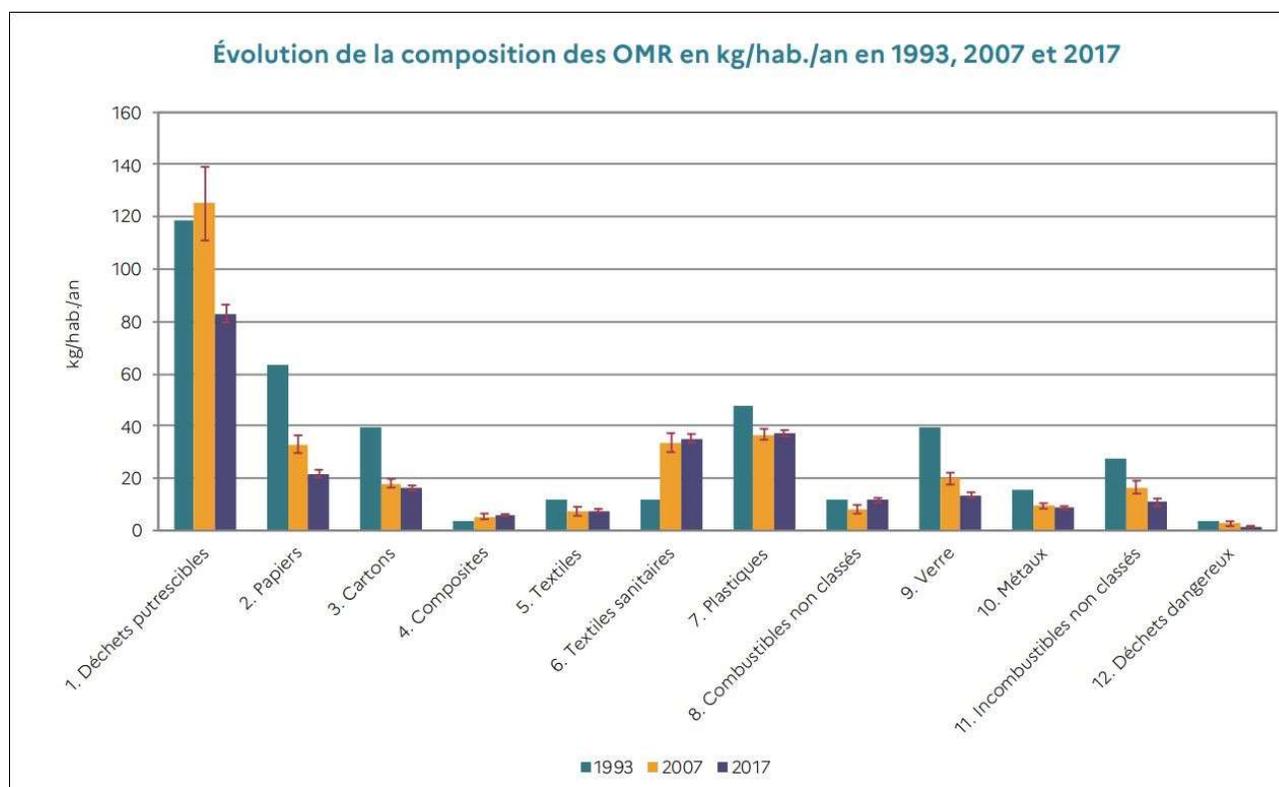
Unité de Valorisation Énergétique et ORganique

Un outil de valorisation optimisé



Le concept de l'UVÉOR

Un outil adapté à la composition des OMR
Complémentaire des collectes séparées et du tri à la source



Source : ADEME (Modecom)

Exemples de sous-produits

Compost ou digestat



Une trentaine d'installations

Verre



SMTOM de Villerupt (54)

CSR



*SYTRAD Drôme – Ardèche
TRIVALIS – Vendée*

Piles



SMTOM de Villerupt (54)

Le compost de TMB – un produit de piètre qualité ?

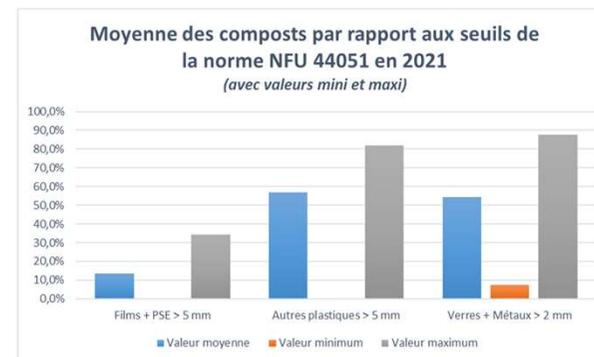
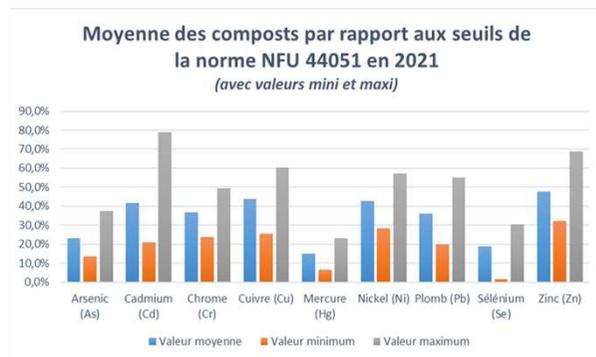
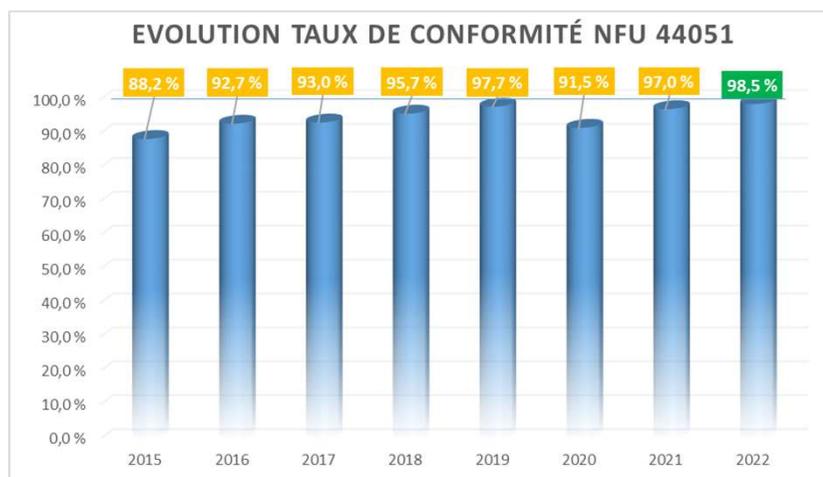
98,5 % des composts sont conformes à la réglementation en 2022 (norme NFU 44-051)

Pour mémoire, cette norme s'applique à tous les amendements organiques y compris composts issus de déchets alimentaires ou végétaux

La quasi-totalité de ces composts retourne au sol sur des terres agricoles

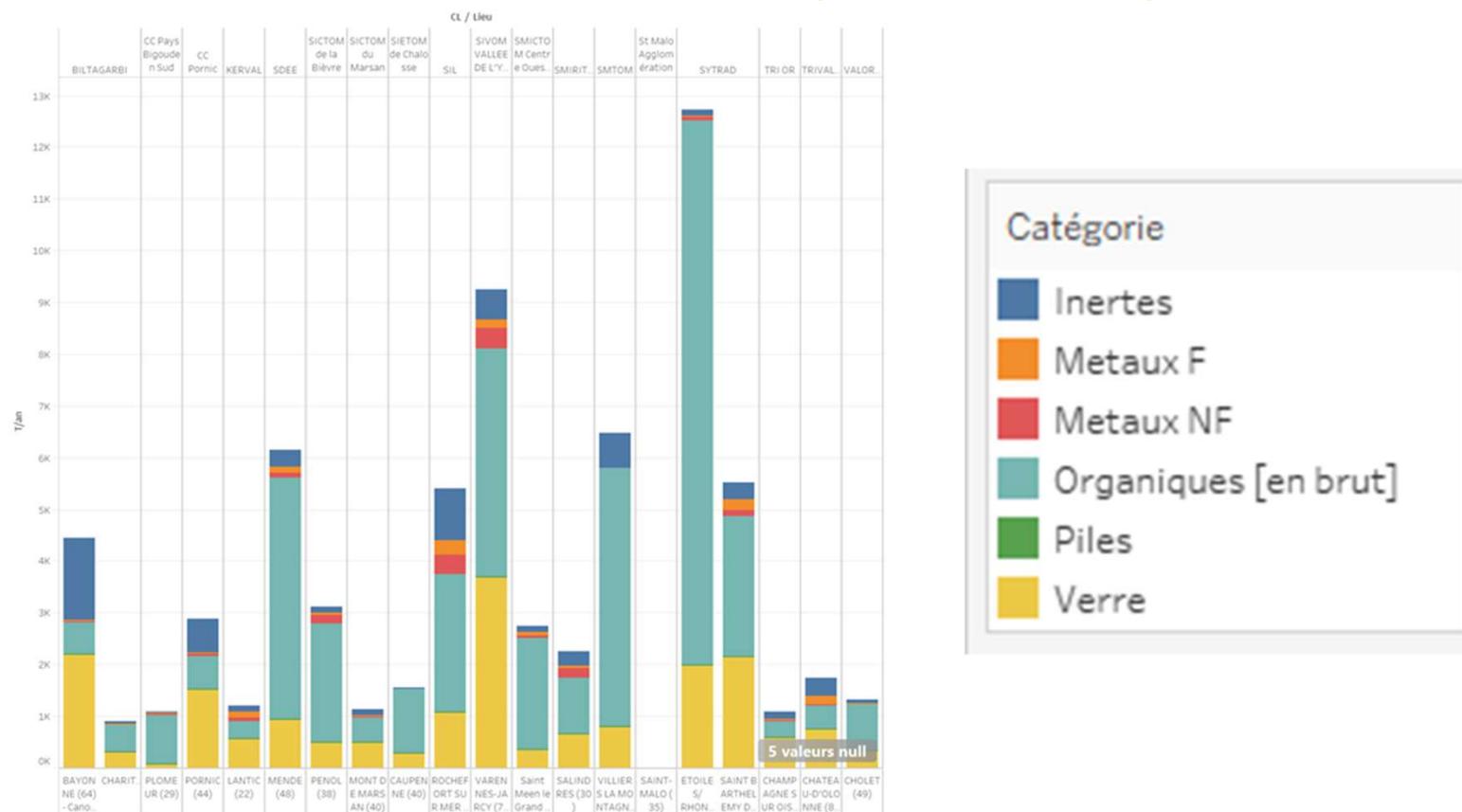


*Certains composts répondent à des labels plus exigeants comme **TERROM** ou le **CERAFEL***

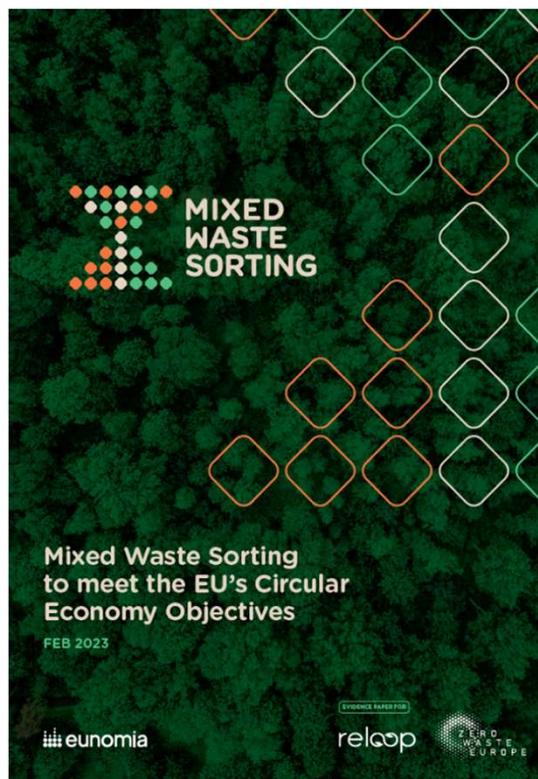


Le concept de l'UVÉOR

La FNCC a réalisé en 2019/2020 une étude afin d'évaluer les gisements que l'on pourrait détourner de l'enfouissement, soit plus de **70 kT** pour 19 sites étudiés



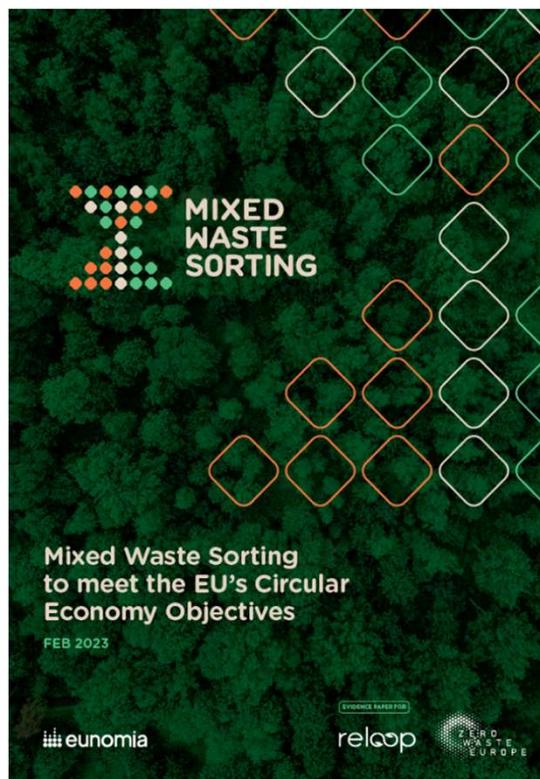
Etude sur le « Tri des déchets mixtes (MWS) pour atteindre les objectifs d'économie circulaire de l'UE »



Une étude en anglais réalisée par Eunomia pour le compte de Reloop et ZeroWaste Europe

- *Ce rapport examine le rôle potentiel du « tri mixte des déchets » (MWS) pour compléter les collectes séparées des déchets municipaux dans l'UE.*
- *L'étude se penche plus spécifiquement sur la situation de 3 pays réputés pour avoir de bonnes performances :*
 - ✓ *L'Allemagne*
 - ✓ *La Belgique*
 - ✓ *La Suède*

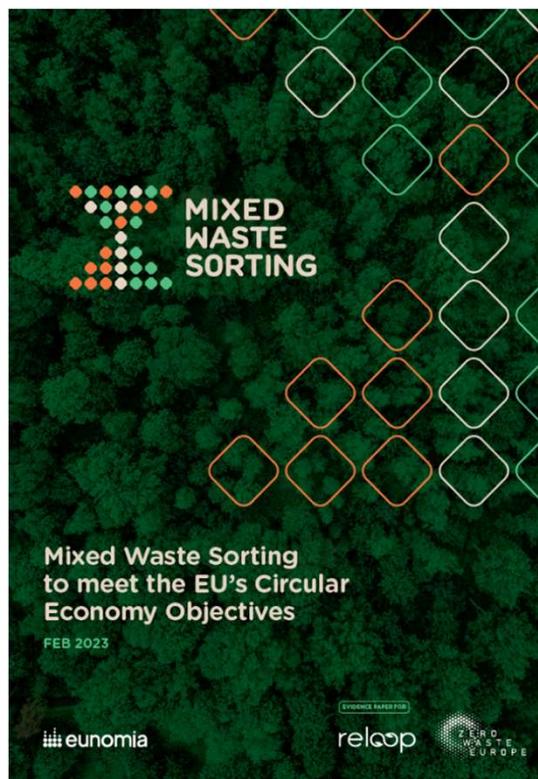
Etude sur le « Tri des déchets mixtes (MWS) pour atteindre les objectifs d'économie circulaire de l'UE »



Une étude en anglais réalisée par Eunomia pour le compte de Reloop et ZeroWaste Europe

- *Eunomia a été chargée d'examiner le rôle potentiel du « tri mixte des déchets » (MWS) pour compléter les collectes séparées des déchets municipaux dans l'UE, et d'examiner si des niveaux plus élevés de recyclage et de meilleures performances en matière de changement climatique peuvent être atteints grâce à ce tri supplémentaire des déchets municipaux. Les déchets destinés à être recyclés avant traitement thermique ou mise en décharge, c'est-à-dire le « tri mixte des déchets » (MWS). Cela correspond à des solutions mises en œuvre sur ALTRIOM, MAXIVAL, ...*
- *Ce tri mixte des déchets (MWS) vient en complément des collectes séparées, des tarifications incitatives, des systèmes de consignes*

Etude sur le « Tri des déchets mixtes (MWS) pour atteindre les objectifs d'économie circulaire de l'UE »



Une étude en anglais réalisée par Eunomia pour le compte de Reloop et ZeroWaste Europe

- *Pour tous les scénarios, il s'agit d'une méthode efficace pour garantir que les matériaux à forte consommation d'énergie ne sont pas perdus dans les décharges et la récupération d'énergie, mais peuvent être recyclés et remplacer le besoin de matériaux vierges*
- *Le MWS contribuerait à une économie comprise entre **10,2 et 23,2 MtCO₂e/an**, la fourchette dépendant du succès des améliorations de la collecte séparée (cela équivaut à une économie comprise entre 9 % et 21 % des émissions totales du secteur des déchets de l'UE en 2020).*

<https://www.reloopplatform.org/mixed-waste-sorting/>



L'UVÉOR est-elle complémentaire du tri à la source ?

Le recours à une UVÉOR n'est pas antinomique avec le tri à la source : L'exemple du syndicat mixte Valor3e (44 et 49)

Ratio moyen par habitant en 2022 :

OMR – 115 kg/hab.

CS – 104 kg/hab.

Végétaux – 78 kg/hab.

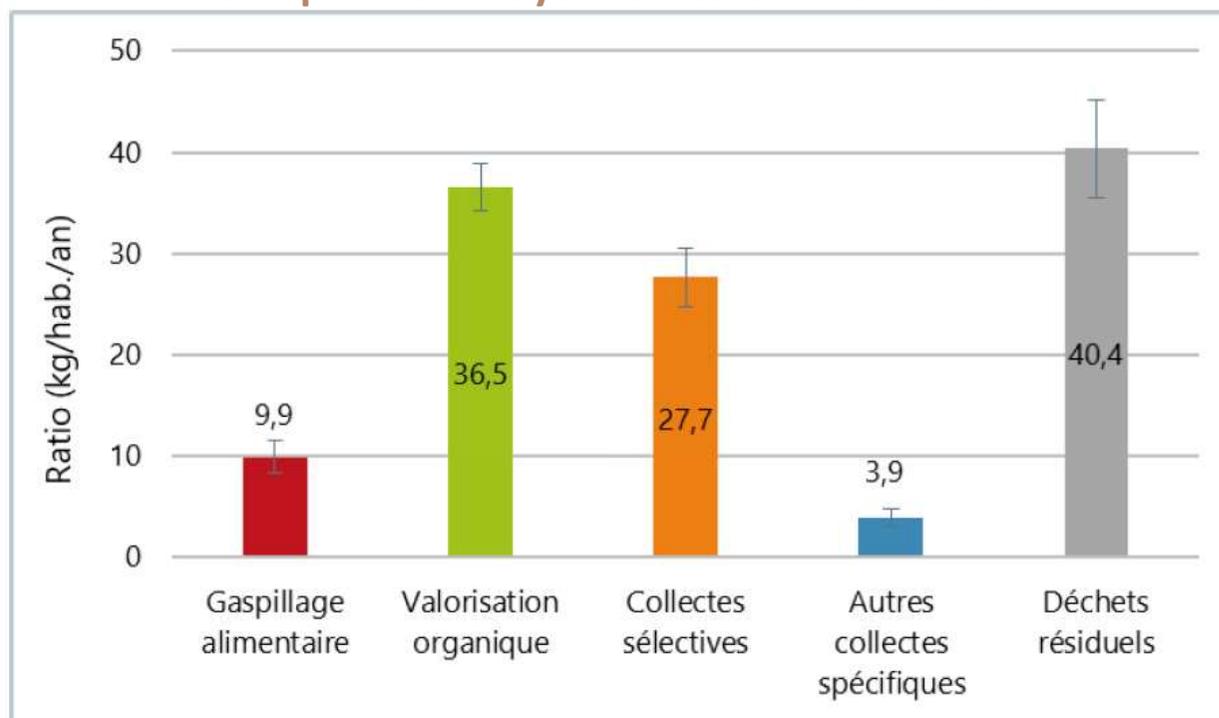
3 EPCI sur 4 respectent les critères
du décret et de l'arrêté relatifs à la
justification du tri à la source

Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces résultats :

- Tarification incitative
- Réduction des fréquences de collecte (C0,5 pour les OMR sur 85 % du territoire)
- Développement du compostage de proximité depuis plus de 20 ans

A noter : 12 des 58 collectivités (20 %) définies comme « Territoire pionnier » par l'Ademe traitent leurs OMR dans des UVÉOR (NB : les « territoires pionniers » correspondent aux collectivités françaises qui génèrent les plus faibles ratios kg/hab. d'OMR)

Composition moyenne des OMR en 2020



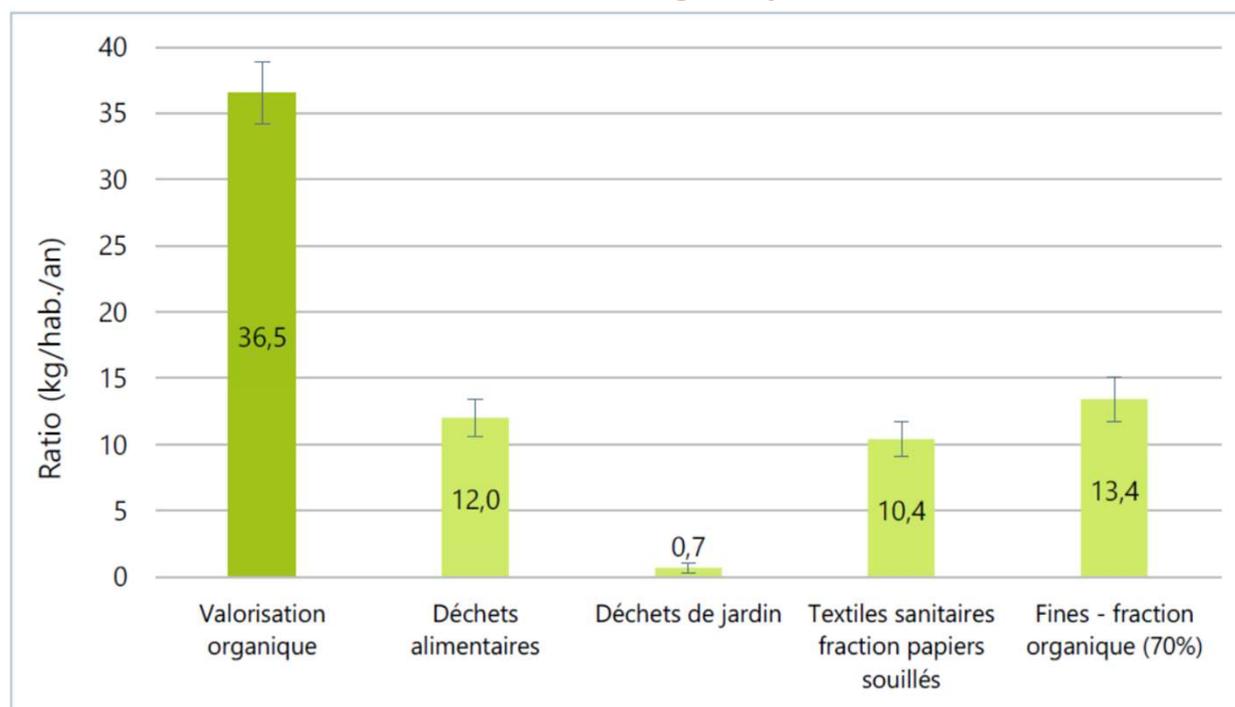
Source : Modecom 2020 - Ecogeos

Le recours à une UVÉOR n'est pas antinomique avec le tri à la source : L'exemple du syndicat mixte Valor3e (44 et 49)

L'UVÉOR permet de valoriser la fraction organique « oubliée » par l'habitant dans son bac OMR

Les études de l'ADEME sur la collecte séparée des biodéchets confirment qu'il reste une fraction organique conséquente dans les OMR – extrait de l'étude technico-économique de la collecte séparée des biodéchets (janvier 2018) : « la FFOM moyenne présente dans les OMR est comprise entre 21 % pour les collectivités collectant les déchets alimentaires seuls (soit 35 kg/hab de FFOM dans les OMR) et 23 % pour les collectivités collectant en mélange les déchets verts et déchets alimentaires (soit 52 kg/hab de FFOM dans les OMR). »

Détail de la fraction organique en 2020



Source : Modecom 2020 - Ecogeos

Complémentarités des UVÉOR et du tri à la source des biodéchets

La politique actuelle ne conduit-elle pas à un paradoxe ?

L'INRAe écrit dans son étude « STOCKER DU CARBONE DANS LES SOLS FRANÇAIS – Quel potentiel au regard de l'objectif 4 pour 1 000 et à quel coût ? » :

Le stockage additionnel de carbone, comme les autres leviers d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole et forestier, doit être envisagé dans le cadre du changement climatique qui va de toute façon se poursuivre, avec des effets importants non seulement sur la dynamique du carbone, mais aussi sur l'usage des sols, les systèmes de production et les pratiques. »

Sous réserve de respecter des qualités requises, le retour au sol des composts issus des UVÉOR doit être évalué sous un aspect
« **Bénéfices/Risques** »

Et demain, on fait quoi ?

- Les évolutions législatives et réglementaires actuelles bloquent, voire interdisent le maintien ou le développement de cette filière qui est notamment adaptée aux territoires ruraux (cette filière pourrait disparaître à plus ou moins long terme)

Et pourtant :

- L'UVÉOR est un outil complémentaire aux différentes collectes séparées et au tri à la source qui permet de limiter le recours à l'enfouissement ou à l'incinération de déchets valorisables « oubliés par les habitants » dans la poubelle grise (*cf. étude Eunomia*)
- Le gisement de compost normé produit et valorisé est de 250 kTonnes
*Et demain, on fait quoi : on les brûle ? on les met dans un trou ?
Et que propose-t-on à la filière agricole en substitution ?*
- Les UVÉOR produisent 162 GWh d'énergie (thermique et électrique) – le gisement actuel dans les OMR est évalué à 9 900 GWh
*Et demain, on fait quoi :
on continue à brûler ou à mettre au fond du trou cette matière organique ?*

Questions Réponses

